



10 mars 2020

Coronavirus : l'Ordre des médecins, l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France appellent les médecins et infirmiers qui le peuvent à rejoindre la Réserve sanitaire

Le Gouvernement a annoncé, vendredi 6 mars 2020, la mobilisation de la Réserve sanitaire pour faire face à l'épidémie de Coronavirus.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, le Conseil national de l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France appellent les médecins et infirmiers qui le peuvent à rejoindre la Réserve sanitaire, alors que s'accélère encore la propagation du virus Covid-19. En effet, ces deux professions sont, dans cette période, particulièrement demandées pour les missions de renfort liées au coronavirus Covid-19.

Cet appel commun s'adresse spécifiquement aux médecins et infirmiers inscrits au sein de leur Ordre, en priorité ceux n'exerçant pas aujourd'hui, qu'ils soient à la retraite depuis moins de cinq ans ou qu'ils aient décidé d'interrompre leur exercice pour convenance personnelle. Les Ordres prendront contact avec eux dans les plus brefs délais pour les inviter à s'engager et leur indiquer la marche à suivre*.

Un appel spécifique sera adressé aux jeunes professionnels médecins et infirmiers qui n'ont pas d'activité régulière afin qu'ils puissent, eux aussi, rejoindre la Réserve sanitaire et épauler ainsi leurs confrères.

Grâce à cette initiative, l'Ordre des médecins, l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France souhaitent augmenter la capacité d'intervention de la Réserve sanitaire et lui donner les moyens nécessaires pour faire face à l'épidémie, notamment dans les EHPAD et les établissements de soins. L'Ordre des médecins, l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France comptent sur votre esprit de solidarité pour contribuer à garantir à l'ensemble de la population la meilleure prise en charge possible.

Dans ce contexte de forte tension pour notre système de santé, l'Ordre des médecins, l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France tiennent à saluer l'engagement, aux côtés des patients et des pouvoirs publics, de tous les professionnels pour faire face à la propagation du virus.

** Tous les médecins et infirmiers qui le souhaitent peuvent obtenir davantage d'informations à l'adresse suivante : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/reserve-sanitaire/etre-reserviste>.*